

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 15 janvier 2025

Date de convocation : 10 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Michel LAUVAUX, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA à Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2025-02 : Ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Il présente les différentes offres reçues et propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 12 mois à compter du 28/02/2025

Taux d'intérêt : €STR + marge de 0,35 % l'an

En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse qu'un index €STR négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquer ci-dessus.

Base de calcul : Exact/360

Date maximum de prise d'effet du contrat : le 28 février 2025

Frais de dossier : 200 € (prélevés une seule fois)

Commission d'engagement : 0 €

Païement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Automatisation du traitement des mouvements : les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

